

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 05 novembre 2024

Nombre de membres présents : 16

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Date de la convocation

29/10/2024

Date d'affichage

29/10/2024

Objet de la délibération n° 74-2024

Fonction Publique – Renouvellement  
du RIFSEEP – Convention  
d'accompagnement de la C3G..

Présents

A. SECULA, C. ROMERO, F. GARRIGUES, C. PAVAILLER,  
C. DEBONS, S. MAZAS, S. PRADELLES, JC. MALTIE,  
C. CLERGEAU, F. ESTEVES, JF MULLER, O. RACAUD,  
JC. LAPASSE, J. CERE, H. DUTKO.

Absents excusés

JP. CULOS, M. PLANA, C. SCHIFANO, MJ. SCHIFANO  
D. DOUMERC, E. UMUTESI, A. TAHRI, A. CIERCOLES,  
M.E. RAYSSAC-ORRRI, RM MARTINEZ FUENTE.

Pouvoirs

MJ. SCHIFANO à C. CLERGEAU ; D. DOUMERC à P. PLICQUE  
RM MARTINEZ FUENTE à JC.  
LAPASSE

*Mme Sophie PRADELLES a été nommée secrétaire*

Délibération n° 07

Monsieur le Maire rappelle que le RIFSEEP doit faire l'objet d'une révision tous les 4 ans. Pour se faire, la Commune souhaite se faire accompagner par le CDG31 qui assurera, un accompagnement à l'organisation des ressources humaines, se décomposant comme suit : Evolution du RIFSEEP.

Les accompagnements du CDG31, lorsqu'ils ne relèvent pas de ses missions obligatoires, font systématiquement l'objet d'un conventionnement spécifique.

Ce conventionnement définit le cadre d'intervention et la méthodologie du CDG31, pour toute mission d'accompagnement, à savoir l'obtention d'indicateurs et /ou d'informations qui sont analysés par rapport aux dispositifs réglementaires et statutaires actuels. Cette analyse est portée à la connaissance de l'autorité territoriale concernée qui est seule compétente pour décider des mesures à prendre.

Cette mission d'accompagnement à l'évolution du RIFSEEP sera réalisée d'octobre à novembre pour un montant de 3 410€.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** l'accompagnement du CDG31 pour la mise en œuvre du renouvellement du RIFSEEP,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée et proposée par le CDG31

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

